

Département du Gard
 Arrondissement de Nîmes
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-163
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Cession de la parcelle communale CE 229p (lot 7), sise 420 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, à la SCCV BAGNOLS SALENGRO

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyn FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Cession de la parcelle communale CE 229p (lot 7), sise 420 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, à la SCCV BAGNOLS SALENGRO

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3221-1 ;

Vu le projet de division établi par le cabinet de Géomètres-Experts DGEMA de Montpellier, en date du 22 juillet 2025 ;

Vu l'offre d'achat de la **SCCV BAGNOLS SALENGRO**, représentée par Monsieur Michael GHESTEM, en date du 24 octobre 2025 ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 4 décembre 2025 ;

Considérant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par la ville dont fait partie le projet de construction de la Résidence SALENGRO ;

Considérant la nécessité pour la **SCCV BAGNOLS SALENGRO** d'acquérir cette emprise pour l'implantation des bassins d'exondement complémentaires dans le cadre du projet de construction de la Résidence SALENGRO ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique et à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de céder la parcelle CE 229p (lot 7), d'une superficie totale de 1.248 m², sises 420 **Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny**, au prix de 25.000 € HT à la **SCCV BAGNOLS SALENGRO**, représentée par Monsieur Michael GHESTEM, ou toute personne ou société s'y substituant, frais de notaire à leur charge ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET